

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/10/2025 - 6277 - 2007 B 00587 - 500 382 056 - 2EGM

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

202516277

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M MUSNIER Jerome
14 Rue de l'Armance
10170 MERY SUR SEINE
FRANCE

N° d'adhérent : 20131490033030

Pour le compte de :
EURL ZEGM
14 RUE DE L ARMANCE
10170 MERY SUR SEINE

N° SIREN : 500 382 056
Période déclarée : Année 2024
Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés**A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Numéro, type et nom de voie **14 RUE DE L'ARMANCE**
Code postal **10700** Ville **MERY SUR SEINE**
Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE DANS TOUS LOCAUX

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit (report du 2033-B)
611

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui**
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **BLEEZ.COM**

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Titre	M	Nom, Prénom	MUSNIER JEROME
Qualité			GERANT
1 Numéro, type et nom de voie	14 RUE DE L'ARMANCE		
Code postal	10700	Ville	MERY SUR SEINE
Pays	FRANCE		

	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	300	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2024
1	A titre de traitements, émoluments et indemnités propres dits	53 000		

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*) 53 000

Bilan simplifié

A - ACTIF**1 - Actif immobilisé**

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	4 114	4 114	0
Immobilisations financières (1)	25 300		25 300
TOTAL I (5)	29 414	4 114	25 300

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	74 825		74 825
Créances autres (3)	4 583		4 583
Disponibilités	53 161		53 161
TOTAL II	132 569		132 569
TOTAL GENERAL (I + II)	161 983	4 114	157 869

B - PASSIF**1 - Capitaux propres**

Capital social ou individuel		3 000
Réserve légale		300
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		13 704
Report à nouveau		54 280
Résultat de l'exercice		519
TOTAL I		71 803

3 - Dettes (4)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 618
Fournisseurs et comptes rattachés		7 071
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		50 022
Comptes courants d'associés		22 355
TOTAL III		86 066
TOTAL GENERAL (I + II + III)		157 869

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	146 608
Subventions d'exploitation reçues			4 500
Autres produits			52
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			151 160
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			36 264
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			22 364
Autres charges externes			
		dont crédit-bail mobilier	4 525
Impôts, taxes et versements assimilés			547
		dont TP/CFE, CVAE	547
Rémunérations du personnel			62 368
Charges sociales			29 283
Dotations aux amortissements			0
Dotations aux provisions			0
Autres charges			4
Total des charges d'exploitation (II)			150 830
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			330
Produits financiers (III)			668
Charges financières (V)			310
Produits et charges divers			
		Charges exceptionnelles (VI)	77
		Impôts sur les bénéfices (VII)	92
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			519

B - RÉSULTAT FISCAL

	519
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	92
	611
	611

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Installations techniques matériel et outillage industriels	2 221	2 221
Autres immobilisations corporelles	1 893	1 893
TOTAL rubrique I	4 114	4 114

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 221	2 221
Autres immobilisations corporelles	1 893	1 893
TOTAL rubrique II	4 114	4 114

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	3 699
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI - <i>dont cotisations facultatives Madelin</i>	1 026
dont cotisation facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	2 673
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	26 267
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	26 267
Montant de la TVA collectée	13 567
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	9 824

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	300
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	300

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	M	Nom d'usage	
Nom et prénom	MUSNIER JEROME		
Nombre de parts ou d'actions	300	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	29/08/1981	Pays de naissance	FRANCE
1 Code postal de naissance	10100	Commune de naissance	ROMILLY SUR SEINE
Numéro, type et nom de voie	14 RUE DE L'ARMANCE		
Code postal	10700	Ville	MERY SUR SEINE
Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

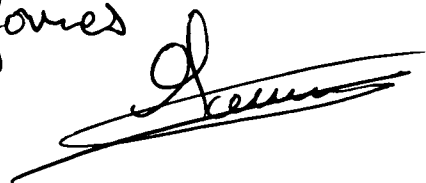


Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Documents certifiés
conformes



Procès-verbal de décision ordinaire

EURL 2EGM

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros

Siège social 14, rue de l'Armanche 10170 MERY SUR SEINE

RCS de TROYES sous le numéro 500 382 056

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 28/03/2025

L'an deux mille vingt cinq le vingt huit mars à 18 heures.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 3 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Jérôme MUSNIER, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2024
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance. Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :
 - ses rapports;
 - les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
 - le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître (résultat net). L'associé unique donne quitus

JM

entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

– au compte de report à nouveau

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45 après signature du présent procès-verbal.

Document certifié conforme
